

T'y possible !

Autor(en): **[s.n.]**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande**

Band (Jahr): **49 (1911)**

Heft 41

PDF erstellt am: **22.05.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-208096>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

CONTEUR VAUDOIS

PARAISANT TOUS LES SAMEDIS

Fondé en 1861, par L. Monnet et H. Renou.

Rédaction, rue d'Etraz, 23 (1^{er} étage).Administration (abonnements, changements d'adresse),
E. Monnet, rue de la Louve, 1.Pour les annonces s'adresser exclusivement
à l'Agence de Publicité Haasenstein & Vogler,
GRAND-CHÊNE, 11, LAUSANNE,
et dans ses agences.ABONNEMENT : Suisse, un an, Fr. 4 50;
six mois, Fr. 2 50. — Etranger, un an, Fr. 7 20.ANNONCES : Canton, 15 cent. — Suisse, 20 cent.
Etranger, 25 cent. — Réclames, 50 cent.
la ligne ou son espace.

Les annonces sont reçues jusqu'au jeudi à midi.

En vente au Bureau du « Conteur » Etraz, 23 (1^{er} étage).

- Causeries du « Conteur vaudois ».** — Choix de morceaux français et patois, prose et vers, parmi les plus populaires. Illustrations de Ralph Favey, Grognez et l'Assesseur, récit humoristique des aventures de trois Vaudois, à Paris, à Berne et Fribourg, pendant le Tir fédéral. Illustrations de Ralph et de J.-H. Rosen. Fr. 1 50
- La vilhe melice daô canton de Vaud**, par C.-C. Denéréaz. » 2 50
- L'histoire de Guyaume-Tè**, par L. Favrat (encore quelques exemplaires). » 1 —
- (Par poste, fr. 0,22 en timbres.) » 0 20

PIERRE VIRET

Le quatrième centenaire de la naissance de Pierre Viret tombe sur cette année-ci. A quelle date? On l'ignore. Comme le chroniqueur Pierreleur, les archives d'Orbe sont muettes sur ce point. Les historiens en sont marris. Cela ne les empêchera pas de s'associer de grand cœur aux prochaines manifestations qu'organise notre canton à la mémoire de celui qui fut le seul réformateur vaudois, de celui qui conserve sa place parmi les grandes figures du xvi^e siècle, et dont les traits, par une regrettable omission, n'ont cependant aucune des pages du Livre d'or des Vaudois, publié lors des fêtes de 1903, et où les ecclésiastiques ne manquent pas, tant s'en faut!

Des ouvrages consacrés à Pierre Viret viennent de paraître; d'autres sont sous presse. De son côté, le *Conteur* voudrait rappeler, non l'apôtre, mais simplement l'homme, aussi original que doux et bon, l'époque troublée où il vivait, son esprit, son langage savoureux, les traits les plus marquants de son existence, les raisons enfin qui ont gagné à Viret ceux-là même que laisse indifférents l'histoire proprement dite de la Réforme.

A Orbe.

Au commencement du xvi^e siècle vivait à Orbe un couturier et tondeur de draps, Guillaume Viret, qui avait quatre fils. L'un d'eux, Pierre, se fit remarquer de bonne heure par son esprit réfléchi et par son goût pour l'étude. Le destinant à l'état ecclésiastique, son père l'envoya à l'Université de Paris. Le jeune Vaudois y demeura deux ou trois ans et « profita fort bien aux lettres ». Mais, troublé par les doctrines de Luther et, comme il l'écrivit lui-même, « ne sachant de quel côté se tourner », il renonça à sa vocation avant même d'avoir pris la tonsure. Sa famille le vit revenir à Orbe en 1531. Il avait vingt ans.

En ce temps-là, le Pays-de-Vaud était déjà bouleversé par les dissensions religieuses. Orbe renfermait certains personnages que le peuple accusait d'incliner à « la loi luthérienne ». Parmi ces derniers se trouvaient les frères Jean et Christophe Hollard. Chanoine et doyen de la grande église de Fribourg, le premier allait re-

noncer à la prêtrise et se marier avec une femme que les catholiques prétendaient être de mauvaise réputation. Un méchant poème rimé par eux à ce propos commençait ainsi:

O pauvre malheureux Jehan Hollard,
Tu peux dire, hélas!
Que pour le vouloir d'une p...
Tu es devenu un gros truhain. (truand).

Ils ne ménageaient pas davantage la réputation de son frère, qu'on appelait le grand Christophe, homme résolu, mais fort emporté. Or il arriva qu'un prédicateur de carême, frère Michel, tonna dans son sermon contre « ces prêtres, ces moines, ces moinesses, qui sortent de leur religion pour eux marier et accomplir leurs voluptés charnelles ». Et, apostrophant son auditoire attentif: « Pensez-vous, s'écria-t-il, qu'en iceux soit accompli et fait mariage légitime? Ha nenni! mais ils sont paillards, paillardés, infâmes et deshonnêtes apostats, abominables devant Dieu et les hommes! »

— « Il en a menti! il en a menti! » fit à haute voix l'un des assistants qui n'était autre que le grand Christophe. Là-dessus, tumulte effroyable. Les hommes qui se tenaient dans les chapelles se levaient déjà et auraient assommé l'hérétique, si par prudence ou par amitié secrète pour ce dernier, leurs plus proches voisins n'avaient en toute hâte fermé les portes de ces oratoires. Mais plus nombreuses et se jetant ensemble sur le grand Christophe, les femmes « le priront par la barbe, la lui arrachant, lui donnant des coups tant et plus. et le dommagèrent par le visage, tant d'ongles qu'autrement ». Sans l'intervention du châtelain, qui le fit mettre dans les basses fosses du château, Hollard ne fût pas sorti vivant des griffes de ces harpies.

La mère de Christophe et le maître d'école de la ville, Marc Romain, coururent à Echallens auprès du bailli. Il vint aussitôt, fit relâcher le prisonnier, sous caution, et mettre à sa place frère Michel, de quoi le peuple fut bien marri. Hommes et femmes attendaient tristement sur la place ce qui allait advenir. Quelques-uns parlaient « d'attendre le maître d'école pour le jeter à la rivière », lorsqu'on le vit apparaître « joyeux comme s'il eût gagné mille écus ». — « Magister, venez ca! lui criaient-ils en se le montrant l'un à l'autre. Il prit peur et, poursuivi par la foule, se réfugia dans une église. Mais il y trouva des femmes, qui le saisirent aux cheveux, le renversèrent et l'auraient tué sans le secours d'un homme de son parti.

Cependant, rassemblé devant le château, le peuple suppliait le bailli de lui rendre frère Michel, s'offrant de le cautionner; les dames de la ville se jetaient à genoux en pleurant. Mais le bailli, alléguant l'ordre des seigneurs, demeura sourd à toutes les prières. Berne et Fribourg envoyèrent des députés¹. Ceux de Berne, en passant par Avenches, prirent avec eux Farel,

¹ De même que Grandson, Morat, Echallens et autres lieux, la cité d'Orbe était tombée aux mains des Confédérés en 1476, après la défaite de Charles-le-Téméraire. Les baillis de Berne et de Fribourg la gouvernaient alternativement.

qui s'y trouvait en ce moment. Ils furent à Orbe le dimanche suivant, jour de Pâques-fléuries.

Ce même jour, sans perdre de temps, le réformateur français voulut monter en chaire. Hommes, femmes et enfants le suivirent, criant, jurant, sifflant, bref faisant un tel vacarme « que l'on n'ent pas ouï Dieu tonner ». Le lundi, dès 6 heures du matin, au milieu de la place, même tentative de la part de Farel, et même résistance. Vers le soir, comme il regagnait son logis, il fut entouré soudain par les dames et bourgeoises qui attendaient son passage. Ces ardent catholiques l'avaient déjà saisi et jeté à terre, quand un gentilhomme du lieu le leur ôta des mains, disant: « Mes Dames, pardonnez-moi, car pour cette heure je l'ai pris à ma charge ».

Quant à frère Michel, tiré de sa basse fosse, il fut amené devant les ambassadeurs comme accusé d'avoir, dans ses sermons, commis le crime de lèse-majesté contre Dieu et le prince. Il se défendit si bien qu'il fut absous. Un quart-d'heure après, ayant dit adieu aux nonnes de Sainte-Claire, dont il était le confesseur, il s'éloigna en grande hâte de la ville pour n'y plus revenir.

Pour tous ces troubles, la cité d'Orbe fut condamnée à une amende de 200 écus d'or et dut garder Farel. Celui-ci continuait à ne retirer de ses prédications que rebuffades et injures, grandes huées du peuple et singeries des petits enfants eux-mêmes. Mais, parmi ses rares auditeurs, il avait Pierre Viret. Il devina en lui un soldat pour sa cause; il l'affermait dans ses croyances naissantes et à peu près en même temps, malgré sa résistance, en fit un réformateur. Et, « le jour de fête Saint-Jean évangéliste, qui fut un jour de mai, 1531, prêcha à Orbe Pierre Viret, fils de Guillaume Viret, couturier et retondeur de drap, natif de la ville d'Orbe, son premier sermon ».

(A suivre.)

Au café. — Bribes de phrases entendues au Buffet de la gare de Palézieux:

« C'est un homme qui a encore du cœur, mais c'est une brute finie, c'est un vilain moineau. »
« Les choses sont les choses, mais dans les choses il y a beaucoup de choses. »
???

T'y possible! — Tu sais, M. S..., qui a eu un enfant la semaine dernière; il ne veut pas le reconnaître comme son fils.

— Comment, comment? T'y possible! Et pourquoi?

— Parce que c'est... une fille.

Mariage moderne. — A l'agence matrimoniale.

— Alors, ma future!

— Deux cent mille francs liquides, et poitrine!

— Poitrine, poitrine, est-ce bien certain?

— Certain, monsieur; avec garantie de la maison.